

# LE CYBER-HARCELEMENT

- ▶ **Conférence animée à l'Institution Saint-Jean, Douai par Madame Virginie RENARD, juriste au sein du SCJE de Douai (Service de contrôle Judiciaire et d'Enquêtes)**

# DEFINITION DU HARCELEMENT

- ▶ Un acte de violence, physique ou moral
- ▶ Une répétition
- ▶ Une victime plus faible

# Les formes du HARCELEMENT

- ▶ Harcèlement physique
- ▶ Harcèlement moral
- ▶ Harcèlement sexuel
- ▶ Cyber-harcèlement

# Le cyber-harcèlement et les réseaux sociaux

- ▶ Développement du numérique et des réseaux sociaux
- ▶ Les formes du support numérique
- ▶ La croissance des réseaux sociaux et leur fonctionnement
- ▶ Les conséquences
- ▶ La nomophobie

# Les conséquences de la publication d'informations:

- ▶ Ingénierie sociale
- ▶ Usurpation d'identité
- ▶ Cyber-harcèlement
- ▶ Atteinte à la crédibilité
- ▶ Publicité ciblée
- ▶ Menaces réelles

# Les dérives

- ▶ La diversité des challenges
- ▶ Les fake news
- ▶ Les deep fake

# Les principes pour la sécurité sur internet

- ▶ Protéger ses informations personnelles
- ▶ Bien choisir ses identifiants
- ▶ Choisir des mots de passe compliqués / Changer régulièrement
- ▶ Utiliser les paramètres de confidentialité
- ▶ Rester méfiant avec des rencontres en ligne
- ▶ Réfléchir avant de publier
- ▶ Définir les règles d'utilisation
- ▶ Protéger son équipement
- ▶ Ne pas aller sur des sites illégaux

# Les droits et devoirs des utilisateurs

- ▶ La liberté d'expression, **articles 10 et 11 de la DDHC** « Nul ne doit être inquiété par ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »
- ▶ Limites : l'injure, la diffamation, le respect de la vie privée, les propos discriminatoires
- ▶ La réglementation du RGPD, réglementation européenne en matière de protection des données personnelles, Loi adoptée en France en mai 2018
- ▶ La protection de la vie privée (art 9 du C.Civ)



# Les recours

- ▶ Demande de retrait ou de rectification
- ▶ Recours à la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés)
- ▶ Le droit à l'oubli (en référence au droit à l'image : l'effacement et le déréférencement)

# Numéros

- ▶ Numéros du service d'aide aux victimes de Douai 03.27.88.29.52
- ▶ Numéros nationaux : 3020 ; 088 200 000